

Commune
de
Moulins-en-Bessin

Département du Calvados
N° 2026-02

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Réglémentant la circulation
Rue du lavoir - Martragny à Moulins en Bessin

La Maire de Moulins-en-Bessin,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2212-2, L 2213-4,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de Monsieur Lebreton Alexis pour la société BOUYGUES Energies et Services en date du 12 janvier 2026 pour des travaux sur le réseau d'eau potable pour le compte du SMAEP du Vieux Colombiers

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité publique rue du lavoir à Martragny - 14740 Moulins en Bessin pour les travaux sur le réseau d'eau potable.

Article 1^{er}: du lundi 19 janvier 2026 jusqu'à la fin des travaux, la circulation rue du lavoir Martragny 14740 Moulins en Bessin sera interdite à la circulation. Une déviation sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES Energies et Services pendant la durée des travaux.

Article 2: La signalisation approprié conforme au Code de la Route sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise BOUYGUES Energies et Services.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Courseulles-sur-Mer
- L'entreprise BOUYGUES Energies et Services
- SMAEP du Vieux Colombiers

Fait à Moulins-en-Bessin, le 12 janvier 2026

Madame la Maire
Véronique GAUMERD

